

**RAPPORT
SUR LA
SOLVABILITÉ
ET LA
SITUATION
FINANCIÈRE
2018**

Activité et performance
Système de gouvernance
Profil de risque
Valorisation
Gestion du capital



LEXIQUE DES SIGLES

- **ACPR** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- **AI/AJ** : Allocations Invalidité / Allocations Journalières
- **ANC** : Autorité des Normes Comptables
- **BE** : *Best Estimate* (voir définition en page 21)
- **CAT** : Catastrophe
- **CEPE** : Comité d'Évaluation des Politiques Ecrites
- **CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **CNC** : Conseil National de la Comptabilité
- **COMEX** : Comité Exécutif
- **COSO2** : Référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
- **DI** : Direction des Investissements
- **DPR** : Direction du Pilotage du Risque
- **EIOPA** : European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité de contrôle européenne)
- **FCPR** : Fonds Commun de Placement à Risques
- **FP** : Fonds Propres
- **IAS** : International Accounting Standards (normes comptables internationales)
- **LPS** : Libre Prestation de Services
- **MCR** : Minimum de Capital Requis
- **MSP** : MGEN Santé Prévoyance
- **OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
- **ORSA** : Own Risk and Solvency Assessment (Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
- **PE** : Politique Ecrite
- **PTA** : Perte Temporaire d'Autonomie
- **RC** : Régime Complémentaire
- **RO** : Régime Obligatoire
- **S1** : Solvabilité 1
- **S2** : Solvabilité 2
- **SAD** : Services A Domicile
- **SCR** : Solvency Capital Required (Capital de Solvabilité Requis)
- **TSA** : Taxe de Solidarité Additionnelle
- **UMG** : Union Mutualiste de Groupe
- **VNC** : Valeur Nette Comptable
- **VYV IB** : VYV International Benefits

Sommaire

4/ SYNTHÈSE	16/ C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation
5/ A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	17/ C.II.d. Test de résistance
5/ A.I. Activité	17/ C.III. Risques de liquidité
5/ A.I.a. Présentation du Groupe	17/ C.IV. Risque opérationnel
6/ A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN Vie	17/ C.IV. Autres risques importants
7/ A.II. Résultats de souscription (performances techniques)	17/ C.VI. Autres informations
7/ A.II.a. Ligne d'activité : Pertes financières diverses	18/ D. VALORISATION
7/ A.II.b. Ligne d'activité : Autres activités d'assurance vie	20/ D.I. Actifs
7/ A.III. Résultats des investissements (performances financières)	20/ D.I.a. Placements
7/ A.IV. Résultats des autres activités	20/ D.I.b. Créances
7/ A.V. Autres informations	20/ D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie
8/ B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21/ D.II. Provisions techniques
8/ B.I. Informations générales	21/ D.II.a. Définition des provisions techniques
8/ B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN	21/ D.II.b. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques
9/ B.I.b. Les fonctions clés	21/ D.II.c. Méthodes de calcul des provisions techniques
10/ B.I.c. Les pratiques de rémunération	22/ D.II.d. Évolution des provisions techniques entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018
10/ B.II. Compétences et Honorabilité	22/ D.II.e. Analyse des écarts de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II
10/ B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)	22/ D.II.f. Autres provisions techniques
10/ B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques	22/ D.III. Autres passifs
11/ B.III.c. Arbitrage et traitement du risque	22/ D.III.a. Autres provisions
11/ B.III.d. Suivi et pilotage des risques	22/ D.III.b. Dettes nées d'opérations d'assurance
11/ B.III.e. Validation par les instances	23/ D.III.c. Autres dettes
11/ B.III.f. ORSA	23/ D.IV. Méthodes de valorisation alternatives
12/ B.IV. Contrôle interne	23/ D.V. Autres informations
12/ B.IV.a. Contrôles permanent et périodique	24/ E. GESTION DU CAPITAL
12/ B.IV.b. Conformité	24/ E.I. Fonds Propres
12/ B.V. Fonction audit interne	25/ E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
13/ B.V.a. Périmètre d'activité	25/ E.II.a. Évolution du SCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018
13/ B.V.b. Reporting	26/ E.II.b. Évolution du MCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018
13/ B.V.c. Indépendance de l'audit interne	26/ E.II.c. Analyse des SCR modulaires
13/ B.VI. Fonction Actuarielle	28/ E.III. Utilisation de la durée dans le risque action
13/ B.VI.a. Les missions	28/ E.IV. Différences Formule Standard/ Modèle Interne
14/ B.VI.b. Organisation	28/ E.V. Non-respect des exigences de capital
14/ B.VI.c. Travaux	28/ E.VI. Autres informations
14/ B.VII. Sous-traitance	
14/ B.VIII. Autres informations	
15/ C. PROFIL DE RISQUE	
16/ C.I. Risque de souscription	
16/ C.II. Risque de marché	
16/ C.II.a. Identification des principaux risques	
16/ C.II.b. Évaluation des risques	30/ ANNEXES

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN
Conception & réalisation : **VAT** - wearetogether.fr

Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – Représentant légal : Roland Berthilier

SYNTHÈSE

MGEN Vie est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches suivantes :

- Branche 20 : vie - décès
- Branche 21 : nuptialité – natalité

Créée en 1946, la Mutuelle est à la fois :

- Un **acteur mutualiste** qui œuvre pour la pérennité et le développement du modèle économique mutualiste en France, en Europe, et à l'international, et fait progresser une vision solidaire de la santé.
- Un **acteur majeur de la protection sociale** avec plus de 4 millions de personnes protégées, près de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture, des sports, et de la transition écologique et solidaire. MGEN Propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations. Acteur global de santé, MGEN met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses 56 services de soins et d'accompagnement (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires), les trois établissements de la région parisienne qu'il co-pilote et les 2 600 services de soins et d'accompagnement mutualistes qu'il finance en France. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du groupe VYV.

L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices suivantes :

- **La solidarité** : elle constitue la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste, solidarité entre les générations, solidarité entre malades et bien portants, solidarité entre niveaux de revenus.
- **La démocratie** : sociétés de personnes et non de capitaux, les responsables et représentants des mutuelles sont élus par les adhérents.
- **L'indépendance** : les mutuelles sont indépendantes de tout pouvoir politique, financier, syndical, philosophique.
- **Le respect de la personne** : au-delà de la prise en charge des dépenses de santé, l'action des mutuelles est organisée pour développer des dispositifs de prévoyance, de soutien et d'entraide, destinés à garantir, à chacun(e), la meilleure qualité de soins. Elles refusent toute forme de discrimination avant l'adhésion et tout au long de la vie du mutualiste.

La gouvernance de la mutuelle repose sur :

- **Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle salariée** qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites.
- **Les dirigeants effectifs** (Président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.
- **Une comitologie** favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- **Le principe de la personne prudente** : la mutuelle veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

Les principaux indicateurs 2018 de MGEN Vie sont les suivants :

Indicateurs (en K€)	2018	2017	Evolution en %
Cotisations acquises brutes de cessions	153 077	170 808	- 10 %
Résultat de souscription	- 10 856	- 32 089	- 66 %
Résultat financier	254	2 520	- 90 %
Impact substitution et réassurance	10 348	32 089	- 68 %
Résultat des autres activités	- 2 055	- 871	136 %
Résultat net d'impôts	- 2 310	1 981	- 217 %
Fonds propres Solvabilité II	48 132	51 971	- 7 %
Ratio de couverture du SCR	703 %	462 %	
Ratio du couverture du MCR	1 301 %	1 405 %	

Le volume de cotisations est en baisse significative entre 2017 et 2018 (- 10 %). Cette baisse provient de l'arrêt de la garantie « frais funéraires ».

Le résultat de souscription s'améliore (+21 233 K€ par rapport à l'exercice précédent) tout en restant nettement négatif.

Le résultat financier 2018 revient à un niveau normal, à 254 K€, comparé à l'exercice 2017 (- 2 264 K€ de variation entre 2017 et 2018), qui avait bénéficié de la clôture du fonds Egamo Multi Obligatoire sur l'exercice.

Le taux de couverture du SCR est en nette augmentation (703 % à fin 2018, contre 462 % à fin 2017).

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

A.I. Activité

A.I.a. Présentation du Groupe

La mutuelle MGEN est une personne morale à but non lucratif créée en 1946 et régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro de SIREN 775685399.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

La mutuelle a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Face aux évolutions législatives et réglementaires, MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités avec notamment une organisation en entités juridiquement distinctes (par la constitution de mutuelles dédiées). Cet ensemble est composé de 5 mutuelles, d'une union et depuis juillet 2018 d'une union de groupe mutualiste (UGM).

3 mutuelles de Livre II

- **MGEN dédiée** :
 - aux activités d'assurances liées aux branches 1 (accident), 2 (maladie) et 15 (caution) ;
 - à la gestion du régime obligatoire ;
 - à la gestion des contrats collectifs assurés par la CNP au titre de l'assurance emprunteur.
- **MGEN Vie**, dédiée aux prestations « allocation maternité » et « invalidité décès » : branches 20 (vie - décès) et 21 (nuptialité – natalité).
- **MGEN Filia**, dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN : branche 18 (assistance).

2 mutuelles de Livre III

- **MGEN Action sanitaire et sociale**, dédiée à la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, (comprenant des établissements de santé mentale, des établissements de soins de suite et de réadaptation, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et qui offre des allocations d'actions sociales (orphelinat, handicap, dépendance).

- **MGEN Centres de santé**, dédiée à la gestion des centres médicaux dentaires et d'un centre d'optique.

1 union de groupe mutualiste (UGM)

- **MGEN Partenaires**, regroupant MGEN Filia et la Mutuelle des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) dédiée à la coordination et au développement de synergies d'activités entre ses membres adhérents qui demeurent pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements.

1 union de livre I

- **MGEN Union**, en charge du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités de ses mutuelles adhérentes.

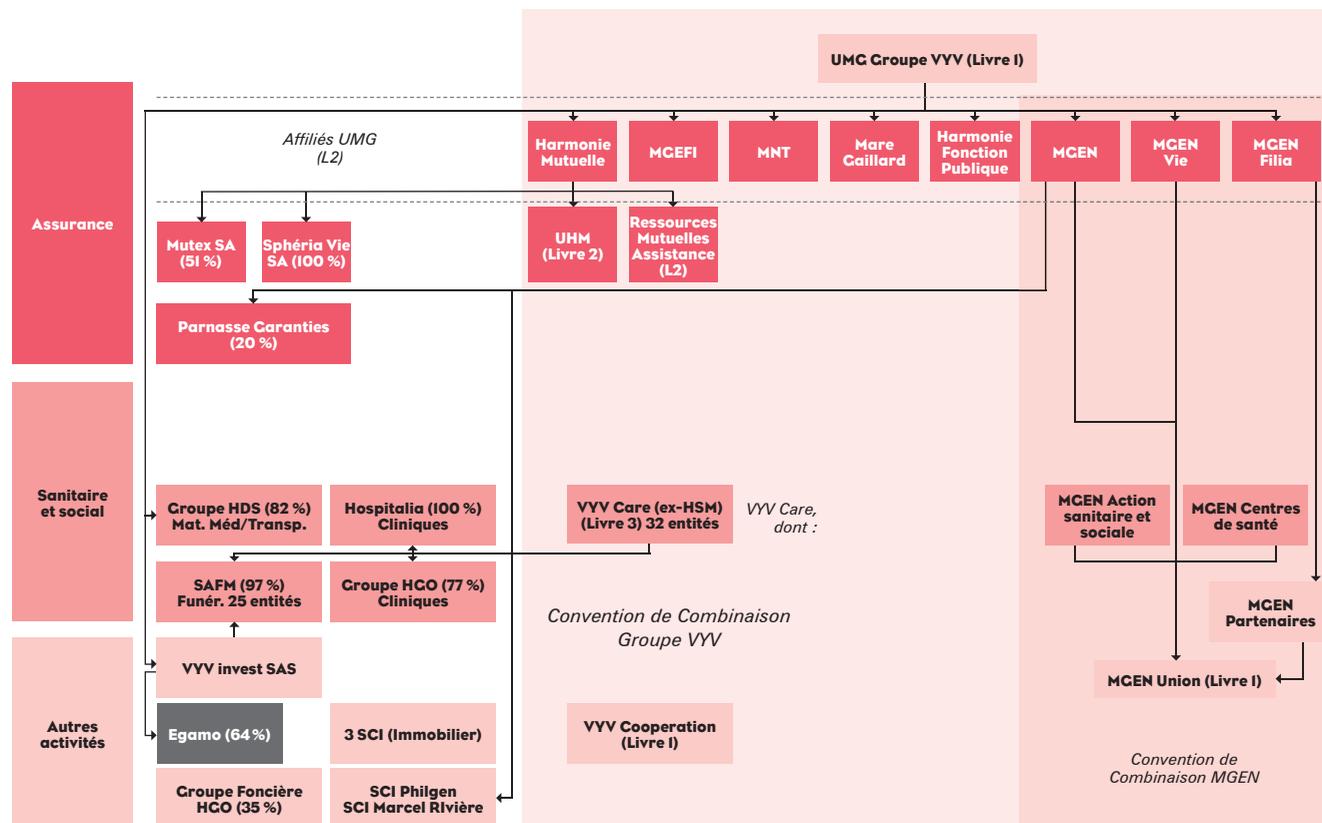
Ces entités sont liées entre elles par un lien de combinaison et sans lien capitalistique.

Le périmètre du Groupe MGEN inclut également au 31 décembre 2018 :

- la société Parnasse-Garanties détenue à hauteur de 20 % par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence ;
- la SCI Marcel Rivière détenue à 100 % par MGEN qui est consolidée par la méthode d'intégration globale mais n'entre pas dans le périmètre d'intégration fiscale.

En raison d'une convention d'intégration fiscale signée le 1^{er} janvier 2016 entre MGEN et MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé, modifiée en décembre 2018 pour tenir compte de l'entrée de MGEN Partenaires dans le périmètre, le Groupe MGEN constitue un sous-groupe combiné au sein du Groupe VYV.

Au 31/12/2018 le périmètre de combinaison du Groupe VYV s'établit comme suit :



A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN Vie

Le présent rapport concerne la mutuelle MGEN Vie, immatriculée sous le numéro de SIREN 441922002, détenant l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) pour les :

- branche 20 : vie-décès
- branche 21 : nuptialité-natalité

La mutuelle MGEN Vie a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Les principales garanties sont commercialisées par la mutuelle sur le territoire français et peuvent être regroupées de la manière suivante :

Entité	Branche Solvabilité I	Branche Solvabilité II	Ligne d'activité	Principales garanties	
MGEN Vie	Vie	Non vie hors santé	12	Pertes financières diverses	Allocations maternité
		Vie hors santé	32	Autres activités d'assurance vie	Prestations Invalidité décès (PID) Frais d'obsèques

A.II. Résultats de souscription (performances techniques)

Au titre de son activité d'assurance, MGEN Vie a perçu 153 077 K€ (cotisations acquises, brutes de réassurance),

ce montant est intégralement reversé à MGEN au titre du mécanisme de réassurance interne (réassurance proportionnelle à 100 %).

Lignes d'activité (en K€)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Autres éléments	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Autres éléments
Pertes financières diverses	2 943	- 3 549		2 888	- 3 333	
Autres activités d'assurance vie	150 135	- 160 413		167 920	- 201 850	
TOTAL	153 077	- 163 962	28	170 808	- 205 184	2 286

Les résultats de souscription incluent une provision pour risque d'exigibilité de 509 K€. Cette provision n'est pas cédée.

A.III. Résultats des investissements (performances financières)

A.II.a. Ligne d'activité : Pertes financières diverses

Envisagée hors mécanisme de réassurance, la ligne d'activité « Pertes financières diverses », qui représente essentiellement l'allocation maternité, présente un résultat négatif de - 607 K€ avant réassurance.

Le résultat financier 2018 est nettement inférieur au résultat 2017. En 2017, la clôture du fonds Egamo Multi Obligataire avait généré un résultat très élevé et inhabituel. Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 49 142 K€ au 31/12/2018 en normes Solvabilité II (contre 50 942 K€ au 31/12/2017).

A.II.b. Ligne d'activité : Autres activités d'assurance vie

Cette ligne d'activité recouvre les garanties décès. Elle présente un déficit technique au 31 décembre 2018 de 10 278 K€ avant réassurance.

Type d'actifs (en K€)	Produits	Charges	Résultat d'investissement		+/- values latentes
			31/12/2018	31/12/2017	
Participations	-	-	-	-	5
Obligations	712	278	433	320	91
Fonds d'investissement	2	181	- 179	2 199	- 1 531
TOTAL	714	459	254	2 520	- 1 436

En 2018, les produits financiers sont issus des titres obligataires détenus en direct (coupons). La forte variation au niveau du résultat des fonds d'investissement entre 2017 et 2018 est liée à la cession du fonds EGAMO Multi Obligataire suite à la mise en place de la nouvelle convention de gestion signée au 2^e semestre 2017.

- le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

A.IV. Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autres activités hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

A.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.I. Informations générales

Le système de gouvernance de MGEN Vie vise à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de la mutuelle. Il est placé sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction effective.

Il se caractérise ainsi par l'étroite articulation entre les acteurs du système de gouvernance que sont les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés, chacun ayant un champ de responsabilité déterminé.

B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN

Le Conseil d'administration MGEN Vie se compose de 12 administrateurs, élus par l'assemblée générale pour six ans, le renouvellement du conseil ayant lieu par tiers tous les deux ans. Deux représentants de ses salariés siègent au Conseil d'administration avec voix consultative. Ils sont élus pour cinq ans par les membres titulaires du comité d'établissement et les délégués des personnels titulaires.

Il détermine les orientations de la mutuelle. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. À ce titre, il élabore et suit l'exécution de la stratégie de la mutuelle. Il prend les décisions relatives au fonctionnement et à l'activité de la mutuelle. Il arrête les comptes annuels. Il suit l'évolution de l'activité de la mutuelle dans ses différentes composantes (clés économiques, ressources humaines, RSE, métiers...). Il rend compte à l'assemblée générale et prépare les résolutions qui lui sont soumises. Il peut recevoir annuellement délégation de l'assemblée générale pour la détermination des montants et des taux de cotisations et des prestations. Il autorise préalablement la conclusion des conventions réglementées et veille ainsi à prévenir les situations potentielles de conflits d'intérêts compte tenu des mandats mutualistes exercés par les administrateurs dans divers organismes. Par ailleurs, il détient un rôle essentiel de surveillance et de supervision. Il est ainsi impliqué dans la définition et la mise en œuvre des politiques de contrôle des risques ainsi que dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité). Il approuve les rapports prudentiels ainsi que les politiques écrites.

Il se réunit au moins 6 fois par an.

Le groupe MGEN déploie un important programme de formation aux fins de former et d'accompagner chaque

administrateur (parcours d'entrée dans la fonction, formation diplômante, formations tout au long du mandat).

Pour exercer au mieux ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés et des commissions.

Les comités émettent des avis et des recommandations rattachés aux prérogatives du Conseil d'administration, principalement celles liées au contrôle :

- Le comité d'Audit : il est chargé de la supervision des processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières, et du suivi des dispositifs de maîtrise des risques au sein du Groupe MGEN. Il se compose d'au moins 4 administrateurs dont les deux tiers n'exercent pas directement de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.
- Le comité d'Évaluation des Politiques Écrites (CEPE) : il propose au Conseil d'administration les politiques écrites et suit leur mise en œuvre et leur mise à jour. Il assure également chaque année l'audit des Responsables des fonctions clés. Il se compose de 5 administrateurs.
- Le comité des Participations et des Placements : il a pour mission l'analyse des résultats des placements, la détermination de l'allocation d'actifs, le suivi des états réglementaires et la gestion actif-passif et le recensement/suivi des participations. Il se compose de 12 membres dont le dirigeant opérationnel, le DGA Finances, la directrice des investissements, 6 administrateurs, et 2 personnalités extérieures au groupe MGEN.
- Le comité Éthique et Rétributions : il a pour rôle de superviser les principes et décisions relatifs aux rémunérations des salariés et des militants du Groupe MGEN ainsi qu'à la fixation de leurs différentes composantes. Il se compose de 2 administrateurs et de 3 personnalités extérieures au groupe MGEN.
- Le comité Projet stratégique : il est chargé de l'élaboration et hiérarchisation des orientations du projet stratégique MGEN, d'assurer l'articulation entre le projet stratégique du groupe VYV et celui de MGEN et d'assurer le suivi et portage du projet en interne.

Les commissions sont des lieux d'échanges, d'études et de propositions pour les travaux du Conseil d'administration :

- la Commission « Vie Institutionnelle, mutualiste et militante » ;
- la Commission « Développement, prestations, services et accompagnement » ;
- la Commission « Stratégie santé » ;
- la Commission Paritaire de Négociation (CPN) ;

- la Commission des Statuts ;
- la Commission Nationale des Opérations Électorales (CNOE).

Par ailleurs, le Conseil d'administration élit pour 2 ans en son sein un **Bureau national** ayant pour mission, par délégation, l'impulsion et le pilotage stratégique et politique. Le Bureau national se compose du Président, d'un Vice-président délégué, de trois Vice-présidents et 7 délégués nationaux, auxquels des responsabilités particulières ont été attribuées. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Le Conseil d'administration a élu son **Président**, Roland Berthilier, pour un mandat de 2 ans, le 11 juillet 2017. Conformément à l'article R211-15 du Code de la mutualité, le Président est dirigeant effectif de la mutuelle. Sur sa proposition, le Conseil d'administration a nommé Isabelle Hébert, la Directrice générale en tant que dirigeant opérationnel, lors de sa séance du 11 juillet 2017. Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans les cadres des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à chaque réunion du Conseil d'administration.

Ainsi, la **direction effective** de MGEN se compose de 2 personnes, dont la nomination a été notifiée à l'ACPR.

Par délégation de pouvoirs confiés par le Conseil d'administration, la direction effective prend toute décision importante de la mutuelle avant sa mise en œuvre. Elle détient donc des responsabilités stratégiques et exécutives. Les dirigeants effectifs tiennent compte dans leur processus de prise de décision des informations communiquées dans le cadre du système de gestion des risques. Ils disposent de pouvoirs identiques afin de garantir la continuité de la direction effective. Ils rendent compte des pouvoirs ainsi confiés au Conseil d'administration.

Pour exercer leurs missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur le Comité exécutif (Comex). Autour du Président et de la Directrice générale, le Comité exécutif se compose d'élus membres du Bureau national (Vice-président délégué, Vice-présidents) et de directeurs salariés (Directeurs généraux adjoints et Directeur des systèmes d'information). Le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel et économique du Groupe dans le cadre défini par le Conseil d'administration et le Bureau national. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Des réunions d'échange, de préparation et de coordination sont organisées chaque semaine entre :

- le Président et la Directrice générale ;
- le Président et les Vice-présidents ;
- et toutes les deux semaines entre la Directrice générale,

les Directeurs généraux adjoints et les membres opérationnels du Comex.

B.I.b. Les fonctions clés

Le système de gouvernance MGEN s'appuie également sur **4 fonctions clés**, définies dans le cadre de Solvabilité II, dont les responsables sont placés sous l'autorité du dirigeant opérationnel.

- La fonction **Gestion des Risques** vérifie que l'ensemble des risques connus au sein du groupe sont traités. Son approche transverse et prospective de l'entreprise lui permet d'identifier et d'évaluer les risques émergents, leurs interactions et l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Elle participe aux processus d'élaboration de la cartographie des risques majeurs et ORSA.
- La fonction **Vérification de la conformité** conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce ainsi la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire).
- La fonction **Actuarielle** évalue la pertinence des méthodes de calcul des provisions techniques et de la qualité des données. Elle participe également au système de gestion des risques.
- La fonction **Audit Interne** est en charge du contrôle périodique afin d'évaluer d'une manière objective et indépendante l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Au sein de MGEN, les fonctions clés ne sont pas cumulées par une même personne. Depuis la constitution de l'UMG Groupe VYV en septembre 2017, le responsable fonction clé Actuarielle est salariée de l'UMG mais reste placée sous l'autorité du dirigeant opérationnel MGEN au titre de la fonction clé, conformément à la réglementation.

Les responsables de fonctions clés ont un accès direct aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration pour toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, chaque responsable de fonction clé est auditionné chaque année par le CEPE (comité spécialisé du Conseil d'administration (cf supra)). Ils disposent d'un accès sans restriction à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

Les Responsables des fonctions clés (RFC) du Groupe MGEN se réunissent régulièrement au sein du comité des RFC. Ce comité a vocation à faciliter et à assurer la coordination, le fonctionnement et l'exercice des missions de ces fonctions. Il fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux

dirigeants effectifs. Une fois par trimestre, ce comité est élargi en présence de la Directrice générale et du Directeur général adjoint Finances.

B.I.c. Les pratiques de rémunération

Les pratiques d'indemnités et de rémunérations au sein de MGEN font l'objet d'une politique écrite « Rémunération ». Le groupe MGEN applique une politique de rémunération basée sur le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Toute évolution des dispositifs de rémunération est soumise au comité Éthique et Rétributions.

B.I.c.1. Concernant les membres du Conseil d'administration

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'assemblée générale de MGEN a décidé d'allouer une indemnité aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Le dispositif s'inscrit dans les seuils fixés par l'article R.114-6 du Code de la mutualité.

B.I.c.2. Concernant les cadres dirigeants

Les rémunérations des cadres dirigeants sont examinées annuellement par le Comité « Éthique et Rétributions », en vue d'une prise en compte à la fois de leur compétitivité externe et de leur équité interne. La part fixe est prépondérante dans la rémunération des cadres dirigeants du groupe MGEN et la part variable se veut d'un niveau raisonnable et non génératrice de prise de risques excessive.

B.II. Compétences et Honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés doivent satisfaire en permanence que leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente.

Ainsi l'évaluation de leurs compétences porte sur leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Au sein du Groupe MGEN, l'évaluation des exigences d'honorabilité et de compétence se traduit au travers d'une nomination éclairée prise par une instance collégiale, le Conseil d'administration, de l'élaboration annuelle et du suivi assidu par les intéressés de programmes de formation adaptés, et d'une expérience vérifiée et confortée.

Les dirigeants effectifs de MGEN sont nommés sur la base de compétences acquises et d'expériences de direction

significatives et reconnues dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, ils détiennent d'autres mandats et fonctions de direction ou de représentation, d'une part au sein du Groupe MGEN et de ses filiales, aux fins de garantir la cohésion et l'unité du Groupe, et d'autre part dans des structures et entreprises extérieures, en lien avec les axes de développement du Groupe.

Les responsables fonctions clés de MGEN sont nommés au regard de leurs compétences et expériences techniques et méthodologiques acquises et de leur connaissance du secteur de l'assurance. Pour chacun, un CV reprenant le détail de leur qualification et de leurs parcours est transmis au Conseil d'administration en vue de leur nomination. Par ailleurs, le Groupe s'engage à proposer un programme de formation à chaque responsable fonction clé, en lien avec le dirigeant opérationnel.

B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. À cet effet, MGEN a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'administration.

B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

L'appétence au risque du Groupe MGEN est validée par le Conseil d'administration.

Elle s'exprime par un ratio de couverture S2 (Fonds Propres / SCR global) de 150 % minimum sur l'horizon du plan stratégique (quatre ans en 2018). Cette appétence globale est ensuite progressivement déclinée en indicateurs de suivi et limites de risques associées par domaines, intégrées dans les processus et procédures de contrôle permanent.

B.III.b. Appréciation du risque

L'identification des risques est menée à différents niveaux de l'organisation et par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques :

- la cartographie des risques majeurs et des risques liés aux processus ;
- la cartographie des risques informatiques menée par la Direction des Systèmes d'Information ;
- toute autre analyse de risques spécifique à une activité ou un métier du Groupe ;

- tout risque remonté par le biais des canaux d'information ascendants (bottom up) ;
- la déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque (tolérances / limites) ;
- les remontées en provenance du contrôle permanent (y compris la fonction Actuarielle) ;
- tout risque remonté par l'Audit interne dans le cadre du contrôle périodique ;
- tout risque remonté par le superviseur dans le cadre de son suivi.

La fonction Gestion des Risques est en charge de centraliser l'ensemble de ces informations et de vérifier leur cohérence. Surtout, elle doit apprécier l'évaluation qui est faite de la criticité de ces risques au regard des moyens de maîtrise en place.

B.III.c. Arbitrage et traitement du risque

La fonction Gestion des Risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle peut être amenée à conseiller les dirigeants sur les techniques d'atténuation à mettre en place le cas échéant. Celles-ci peuvent être internes ou externes, et peuvent impacter significativement le Besoin Global de Solvabilité calculé dans le cadre de l'ORSA.

La revue des risques est validée par le comité Exécutif.

B.III.d. Suivi et pilotage des risques

Chaque domaine de risques est confié à la responsabilité du service expert (ex. : Actuariat pour le risque de souscription, Investissements pour les risques financiers).

La fonction Gestion des Risques est en charge du suivi des risques du Groupe MGEN. Elle se base pour ce faire sur les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques.

B.III.e. Validation par les instances

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel.

Ainsi :

- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Groupe, le **Conseil d'administration** valide l'appétence au risque du Groupe MGEN. Elle constitue la limite globale de prise de risque fixée en vue d'atteindre ses objectifs et de poursuivre son développement. Elle s'exprime sous la forme d'un niveau de déviation accepté par rapport à une situation considérée comme normale.

• **Le Comité exécutif (Comex)**, est notamment en charge de la gestion des risques. À cet effet, cette instance se voit présenter les cartographies des risques effectuées pendant la période et toutes évolutions apportées à celles-ci et valide les stratégies d'atténuation du risque proposées par domaine de risque.

• Les **comités du Conseil d'administration** ont la responsabilité, chacun sur son domaine spécifique, de s'assurer de la correcte application de la stratégie, souvent formalisée sous forme de politique (comité d'audit concernant la Gestion des Risques, comité des participations et des placements pour les investissements...). En termes de Gestion des Risques, ils veilleront à ce que la stratégie validée par le Conseil d'administration (souscription, placements, etc.) soit effectivement mise en œuvre et pilotée.

• Les **dirigeants effectifs** supervisent les activités opérationnelles et sont, à ce titre, responsables notamment de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de maîtrise des risques.

B.III.f. ORSA

Partie intégrante du dispositif de gestion des risques, l'ORSA (dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) doit donner aux instances de management du Groupe MGEN une vision prospective des risques auxquels il peut être exposé et ses capacités à faire face à ses engagements. Les projections sont faites à 4/5 ans.

La gouvernance est sollicitée aux différentes étapes du processus (cartographie des risques majeurs, hypothèses de projections, calibrage et résultats des scénarios) afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien la vision et les préoccupations du management.

Outil de pilotage, l'ORSA permet de vérifier que le Groupe repose sur un modèle économique viable et qu'il dispose des fonds propres nécessaires pour couvrir le niveau de risque agrégé (appétence aux risques) que la gouvernance accepte de prendre dans le cadre de sa stratégie de développement. L'appétence aux risques s'exprime au travers d'un ou plusieurs indicateurs (actuellement, un ratio de couverture Solvabilité II) et doit être validée par le Conseil d'administration.

Les résultats de l'ORSA annuel ainsi que si besoin les plans d'atténuation sont présentés au COMEX et au Conseil d'administration du Groupe MGEN qui valident également le rapport ORSA avant communication à l'ACPR conformément aux exigences de la directive.

B.IV. Contrôle interne

B.IV.a. Contrôles permanent et périodique

Le déploiement et la mise en œuvre du système de contrôle interne se basent sur le référentiel de gestion des risques COSO 2 ainsi que sur une approche par processus et une implication active des métiers.

Le système de contrôle interne du Groupe MGEN comprend et distingue le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Le contrôle permanent est composé de deux niveaux de défense :

- Contrôle permanent de premier niveau :
 - L'exécution des éléments de maîtrise intégrés aux processus (application de procédures administratives et comptables, contrôles manuels ou automatisés, revues hiérarchiques...) est réalisée par les équipes métier chargées de la mise en œuvre des processus assurantiels et de gestion de l'assurance maladie.
- Contrôle permanent de deuxième niveau :
 - Au sein des centres de service (centres de gestion, centres d'appels et sections départementales), des collaborateurs dédiés intégralement ou partiellement à la qualité de service et au contrôle interne conduisent les auto-évaluations des éléments de maîtrise, réalisent des contrôles spécifiques et assurent le reporting au Service Qualité et contrôle interne de la Direction Technique Opérationnelle, laquelle assure la supervision et le pilotage du dispositif.
 - S'agissant spécifiquement des risques de non-conformité, le pilotage des contrôles permanents de premier et second niveau est assuré par la fonction clé Conformité qui s'appuie notamment sur les équipes réalisant le contrôle permanent.

Le contrôle permanent fait l'objet d'une évaluation indépendante par un contrôle périodique exercé par la fonction clé d'audit interne qui, à ce titre, constitue le troisième niveau de défense du système de contrôle interne du Groupe MGEN.

S'agissant des activités informatiques, le dispositif permanent de maîtrise des risques opérationnels, actuellement déployé par le GIE MGEN Technologies, comprend également deux niveaux de défense et s'inscrit dans le périmètre d'intervention de la fonction clé d'Audit interne.

De plus, tenant compte des activités de MGEN pour le compte de l'Assurance maladie (CNAM) au titre de la gestion du régime obligatoire, le dispositif de contrôle interne des activités d'assurance prend en compte les exigences de la CNAM en matière de maîtrise des risques et les intègre dans un plan de contrôle interne global et cohérent.

B.IV.b. Conformité

La politique écrite Conformité définit le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du Groupe MGEN. Elle constitue ainsi le document de référence.

La fonction Vérification de la Conformité a un rôle de conseil et d'anticipation. Pour cela elle doit :

- connaître les obligations réglementaires ;
- prévenir le risque de non-conformité ;
- anticiper, évaluer l'impact de toute nouvelle réglementation ;
- identifier, évaluer les risques de non-conformité.

Au travers d'un plan annuel, elle procède également à des missions de vérification de conformité.

Enfin, la fonction Conformité participe au processus global de gestion des risques par la mise en place de tout nouveau processus ou toute nouvelle procédure permettant la maîtrise des risques de non-conformité.

La fonction clé de Vérification de la conformité est exercée à temps plein et de façon exclusive.

B.V. Fonction audit interne

L'audit interne Groupe, créé fin 2006, réalise des contrôles périodiques afin de vérifier l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et de risques qui en résultent.

En application des politiques écrites du Groupe MGEN, l'Audit interne exerce un contrôle périodique sur, l'ensemble du dispositif de contrôle interne, de management des risques, le système de gouvernance. Ce contrôle est assuré par une fonction indépendante et objective, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale du Groupe MGEN et fonctionnellement à la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV (DAIG). Cette fonction contribue ainsi à la protection des intérêts et de la réputation du groupe MGEN et du Groupe VYV.

Suite à la création récente du groupe VYV, la fonction s'appuie sur un responsable Audit interne MGEN (fonction clé) et sur la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV,

composée actuellement de 29 salariés (dont son Directeur).

Par convention, le terme « Audit interne », désigne ainsi l'ensemble des acteurs de la Direction de l'Audit interne Groupe VYV, et le Responsable de fonction clé Audit interne du Groupe MGEN qui contribue au fonctionnement du dispositif d'Audit interne global.

B.V.a. Périmètre d'activité

L'Audit Interne exerce ses activités au sein du Groupe MGEN. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe MGEN, incluant notamment :

- les activités du Siège national ;
- les activités des centres de service (sections départementales, centres de traitement et d'appels), des centres de santé et des établissements ;
- les activités des filiales du Groupe MGEN ;
- les activités en gestion déléguée.

Les analyses de l'Audit interne conduisent à une appréciation de l'adéquation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une évaluation des risques engendrés par les activités concernées.

Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle interne ou de maîtrise des risques audités.

Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, au moins annuel.

B.V.b. Reporting

Les rapports de missions sont transmis à la Présidence, au comité d'Audit et à la Direction générale ainsi qu'aux entités auditées.

Les points critiques relevés lors des différentes missions réalisées par l'Audit interne font l'objet de recommandations priorisées aux entités et directions auditées qui doivent mettre en place des plans d'actions appropriés. L'Audit Interne présente chaque année un bilan de ses missions et une évaluation de son fonctionnement à la Directrice générale et au comité d'Audit.

Les travaux et conclusions de l'Audit interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions sont présentés annuellement au comité d'Audit puis au CA, conformément à la politique écrite Audit interne et charte de l'Audit interne.

L'Audit interne veille à l'exécution dans les délais raisonnables des plans d'actions.

B.V.c. Indépendance de l'audit interne

La fonction d'audit interne MGEN est une fonction indépendante destinée à améliorer les différents processus du Groupe. Rattaché à la Directrice générale, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. En ce sens, l'Audit interne ne porte aucune responsabilité opérationnelle et est indépendant de tous les programmes, opérations et activités afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés. Dès lors, ses recommandations ne peuvent pas décharger la hiérarchie des entités auditées des responsabilités qui leur sont dévolues.

L'optimisation de l'organisation et des relations avec les autres fonctions clés afin d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, un contrôle efficace et une plus grande maîtrise des risques se traduit :

- par la mise à disposition pour l'Audit interne :
 - du plan de continuité de l'activité du Groupe MGEN ;
 - des politiques écrites du Groupe MGEN ;
 - des comptes rendus des comités liés à la comitologie Solvabilité II ;
 - de la cartographie des risques et plan d'actions.
- par des relations périodiques avec :
 - les fonctions de contrôle interne du Groupe ;
 - les autres fonctions clés avec la mise en place d'un comité périodique des Responsables des fonctions clés.

L'Audit interne assiste systématiquement aux réunions du comité d'Audit ; il est destinataire des ordres du jour et des comptes rendus.

B.VI. Fonction Actuarielle

B.VI.a. Les missions

Les missions de la fonction clé Actuarielle consistent principalement :

- À garantir le caractère approprié des provisions techniques, via l'appréciation des données, hypothèses et modèles utilisés pour leurs évaluations, ainsi qu'à apprécier la qualité des données utilisées pour les évaluations,
- À émettre un avis global sur les politiques de souscription et de réassurance et leur application,
- À informer les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration via notamment la communication d'un rapport actuariel,

À contribuer à la mise en œuvre et l'amélioration du système de gestion des risques en lien avec les Fonctions clé Gestion des Risques et Conformité.

B.VI.b. Organisation

La responsabilité de la fonction clé Actuarielle est assumée par la directrice Actariat de l'UMG Groupe VYV. Le positionnement de la fonction clé Actuarielle au sein de l'UMG Groupe VYV traduit l'indépendance de l'exercice de sa fonction vis-à-vis de la gouvernance.

La fonction Actuarielle a accès aux dirigeants effectifs via le comité des responsables de fonctions clés qui se réunit *a minima* trimestriellement, ainsi qu'aux administrateurs de la mutuelle, *a minima* une fois par an. Par ailleurs, la procédure de communication et d'alerte des RFC précise les modalités d'interactions entre les RFC et les autres acteurs du système de gouvernance, notamment l'accès direct des RFC aux dirigeants effectifs et aux administrateurs de la mutuelle. Ce positionnement et cet accès aux acteurs de la gouvernance assurent la prise en compte des exigences de gestion des risques techniques au plus haut niveau de la mutuelle. À ce titre, les travaux de la fonction Actuarielle sont présentés *a minima* une fois par an au Conseil d'administration et synthétisés dans le rapport actuariel.

La fonction clé Actuarielle rencontre périodiquement les directions impliquées dans le dispositif de souscription, de provisionnement et de réassurance afin d'effectuer une revue globale des risques liés à ces domaines. Elle est également membre du comité ORSA.

B.VI.c. Travaux

Les travaux menés par la fonction clé Actuarielle en 2018 n'ont pas mis en avant de défaillance ou de manque quant à l'évaluation des provisions. Des recommandations ont été émises dans le rapport actuariel afin d'assurer un degré de fiabilisation supplémentaire quant à l'évaluation des provisions techniques. Les pratiques en termes de

réassurance et de souscription ont également été jugées conformes aux politiques écrites, des recommandations ont cependant été émises afin d'accentuer le suivi du risque de souscription et de sa potentielle dérive.

B.VII. Sous-traitance

La politique de sous-traitance du Groupe MGEN décrit le périmètre, les responsabilités, les principes clés de mise en œuvre, ainsi que les modalités de communication et de reporting applicables.

Au sein du Groupe MGEN, la sous-traitance est susceptible de concerner :

- les activités d'assurance et de réassurance ;
- les activités de gestion du régime obligatoire d'assurance maladie par assimilation fondée sur les liens étroits entre ces activités et certaines activités assurantielles.

En revanche, ne relèvent pas de la sous-traitance, ni par conséquent de la politique :

- les activités d'intermédiation ;
- les traités de réassurance en cession et les conventions de substitution passées entre les mutuelles de Livre II du Groupe MGEN.

Ces opérations sont régies par des dispositions spécifiques. De même, les opérations ponctuelles ne constituent pas une sous-traitance.

La liste des principaux sous-traitants et délégataires MGEN et des activités déléguées est annexée à la politique écrite « Sous-traitance ». Ces prestataires sont situés sur le territoire français.

B.VIII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

L'analyse du profil de risques MGEN Vie s'appuie sur les systèmes de mesure existants, à savoir :

Catégorie de risques	Stratégiques et émergents	Opérationnels, de non-conformité	Techniques et financiers
Suivi et mesure	Cartographie des risques majeurs Business Plan, ORSA	Cartographies des risques (majeurs, opérationnels et informatiques) Dispositif de Contrôle interne Dispositif de Conformité	Suivi actuariel / financier SCR (Pilier 1), ORSA

Risques stratégiques et émergents

Ils sont identifiés par les dirigeants et la fonction Gestion des Risques dans le cadre de leurs fonctions.

Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour *a minima* tous les ans, en amont du processus ORSA, et présentée au Conseil d'administration.

Risques opérationnels et de non-conformité

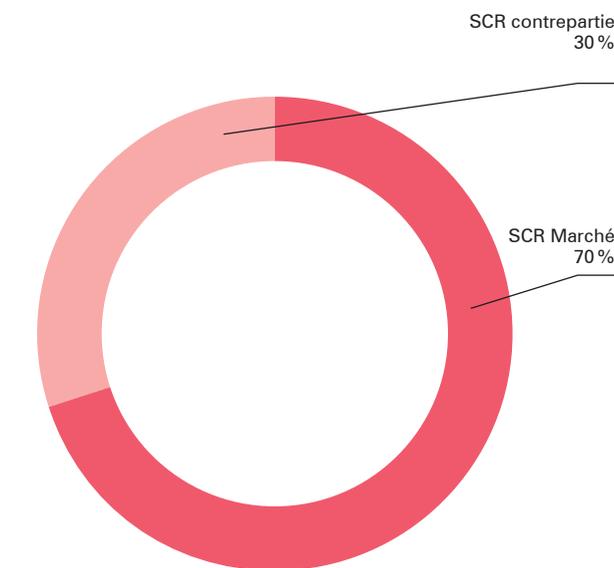
Ils sont identifiés et suivis selon les dispositifs (contrôle interne et conformité) décrits ci-dessus : contrôles permanent et périodique concernant le contrôle interne, programme annuel de vérification concernant la conformité. La plupart de ces risques sont appréciés suivant une matrice [probabilité d'occurrence x impact]. Pour la majorité d'entre eux, la probabilité ou l'impact estimé est faible et ne justifie pas qu'il fasse l'objet d'une quantification spécifique.

Parmi ces risques, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs (par exemple : risque d'interruption d'activité informatique). Ils sont alors atténués par des éléments de maîtrise spécifiques (par exemple : Plan de Continuité d'Activité).

Risques techniques et financiers

Les risques techniques, financiers et de réassurance sont très régulièrement suivis et valorisés dans le cadre du reporting mis en place par la réglementation Solvabilité II. Etant donné son modèle économique, MGEN est essentiellement soumise à des risques de marché et de souscription santé au sein de la Formule Standard, comme le confirme la composition de son capital de solvabilité requis de base (BSCR = *Basic Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2018.

Composition du BSCR Brut avant diversification



Le SCR Marché et le SCR de Contrepartie représentent respectivement 70 % et 30 % du Capital de Solvabilité requis de Base MGEN Vie avant effets de diversification.

L'ensemble des risques identifiés sont regroupés par grande typologie et détaillés ci-après :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de crédit (ou de contrepartie) ;
- Risque de liquidité ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants (stratégiques, évolution de l'environnement réglementaire ...).

C.I. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée à la garantie sous-jacente (scénario selon lequel les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme).

Tous les engagements techniques de MGEN Vie étant réassurés par MGEN, les passifs de MGEN Vie sont nuls et le risque de souscription techniquement inexistant.

De façon plus large, MGEN Vie est soumis aux mêmes risques que MGEN. Le risque de perte d'adhérents est piloté au niveau groupe et mesuré notamment au travers de scénarii ORSA. Les processus de tarification et de provisionnement étant strictement identiques à ceux de MGEN, les risques inhérents sont couverts par les mêmes dispositifs de contrôle, en particulier les clôtures trimestrielles.

C.II. Risque de marché

C.II.a. Identification des principaux risques

Le risque de marché correspond au risque de perte découlant des activités sur les marchés des placements. Il revêt différentes formes et est appréhendé par les méthodes quantitatives suivantes sous la directive Solvabilité II :

- **risque action** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions ;
- **risque de taux** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt ;
- **risque de change** : variation de valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises ;
- **risque immobilier** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix immobiliers ;
- **risque de spread** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse des primes de risques des émetteurs obligataires ;
- **risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un ou des émetteurs en particulier.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du *reporting* trimestriel Solvabilité II.

C.II.b. Évaluation des risques

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction effective, au comité des placements et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements, validée par le Conseil d'administration ;
- le coût d'un euro de placement en termes de Capital de

Solvabilité Requis (SCR) pour chacune des catégories d'actifs précités ;

- l'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs ;
- la répartition par notation des actifs en portefeuille et le respect de l'ensemble des règles de dispersion qui sont données par MGEN à sa société de gestion ;
- la concentration du portefeuille sur un secteur, un pays, ou une zone géographique ;
- sur les actifs cotés, des indicateurs financiers classiques tels que la volatilité du portefeuille ou la perte maximale sont également suivis.

Pour sa poche taux, le portefeuille MGEN Vie est exclusivement constitué de produits de taux dont la durée maximale est contrainte et dont la notation minimale est « *investment grade* ».

C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la mutuelle. Ils sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- MGEN Vie est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

MGEN s'appuie pour cela sur l'expertise de sa société de gestion EGAMO.

Le mandat confié à EGAMO fait apparaître de nombreuses contraintes de gestion permettant de limiter les risques. Celles-ci sont définies par catégorie d'actifs et reprennent les règles de dispersion par classe d'actifs (Quelle répartition actions / Taux / Produits de diversification), par qualité de notation, par émetteur. En plus de ces règles de dispersion, des règles fixant la typologie de produit éligible à chaque catégorie d'actifs (forme juridique, nature d'actifs, diversification géographique...) sont également explicitées.

Les actifs cités font l'objet d'un reporting détaillé fourni par EGAMO qui reprend mensuellement le positionnement du portefeuille en matière de risque et de rendement. Il donne une vision de l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actifs qui vient s'ajouter à l'inventaire mensuel fourni. Parallèlement un reporting allégé est communiqué de façon hebdomadaire pour suivre régulièrement les actifs cotés du Groupe.

La très grande diversification présente dans le portefeuille permet d'atténuer les risques unitaires. Cette diversification se reflète d'ailleurs dans le *reporting* réglementaire par le biais de « l'effet diversification ».

C.II.d. Test de résistance

Les scénarii réalisés sur les actifs dans le cadre de la réalisation de l'ORSA permettent de tester la résistance du portefeuille dans des situations de marché spécifiques. Il est à noter que, même avec des chocs de marché importants, le portefeuille reste résistant.

C.III. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle, essentiellement le règlement des prestations aux bénéficiaires, mais aussi le paiement des salaires et des fournisseurs. MGEN Vie, entièrement réassuré par MGEN, ne procède à aucun versement directement à ses adhérents et ses principales dettes sont à l'égard de MGEN. De ce fait, le risque de liquidité apparaît donc comme faible pour MGEN Vie.

C.IV. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance de Contrôle interne au sein de MGEN Vie. Comme indiqué précédemment, MGEN Vie n'a pas de réalité organisationnelle et bénéficie des processus et des dispositifs de contrôle en place chez MGEN.

C.IV. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

C.VI. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

D. VALORISATION

Les bilans d'ouverture et de clôture de l'année 2018 sont les suivants :

ACTIF (en K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Écarts d'acquisitions				
Frais d'acquisition reportés				
Actifs incorporels				
Impôts différés actifs				
Excédent de régime de retraite				
Immobilisations corporelles pour usage propre				
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	50 578	49 142	50 124	50 942
Actif Immobilier (autre que pour usage propre)				
Participations	1	6	1	6
Actions				
Actions cotées				
Actions non cotées				
Obligations	18 554	18 645	11 933	12 837
Obligations d'État	1 089	1 179	1 882	2 127
Obligations d'entreprises	17 465	17 466	10 051	10 710
Obligations structurées				
Titres garantis				
Fonds d'investissement	32 023	30 492	38 190	38 099
Produits dérivés Actif				
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie				
Autres placements				
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés				
Prêts et prêts hypothécaires (sauf avances sur polices)				
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers.				
Autres prêts et prêts hypothécaires				
Avances sur polices				
Provisions techniques cédées	102 543	108 764	116 785	130 359
Non vie et santé similaire à la non vie	455	1 032	441	1 167
Non vie hors santé	455	1 032	441	1 167
Santé similaire à la non vie				
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	102 088	107 732	116 344	129 192
Santé similaire à la vie				
Vie hors santé, UC ou indexés	102 088	107 732	116 344	129 192
UC ou indexés				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances nées d'opérations d'assurance			4	4
Créances nées d'opérations de réassurance	24 573	24 573	24 615	24 615
Autres créances (hors assurance)			642	642
Actions auto-détenues				
Instruments de fonds propres appelés et non payés				
Trésorerie et équivalent trésorerie	362	362	1 498	1 498
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus				
TOTAL ACTIF	178 056	182 842	193 668	208 061

PASSIF (en K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	455	1 032	441	1 167
Provisions techniques non vie (hors santé)	455	1 032	441	1 167
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		1 032		1 167
Marge de risque				
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
Provisions techniques - Vie (hors UC ou indexés)	102 088	107 749	116 344	129 212
Provisions techniques santé (similaire à la vie)				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	102 088	107 749	116 344	129 212
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		107 749		129 212
Marge de risque				
Provisions techniques UC ou indexés				
Autres provisions techniques	509			
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	78	78	78	78
Provision pour retraite et autres avantages				
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs				
Produits dérivés Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance	166	166		
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	25 684	25 684	25 633	25 633
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base				
Dettes subordonnées				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
TOTAL PASSIF	128 980	134 710	142 496	156 090
EXCÉDENT DES ACTIFS SUR LES PASSIFS	49 076	48 132	51 172	51 971

Par convention :

- Normes françaises ou statutaires = Solvabilité I (S1)
- Normes Solvabilité II = (S2)

D.I. Actifs

D.I.a. Placements

Les placements figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable (VNC) de 50 578 K€, une valeur S2 de 49 142 K€ et se décomposent de la manière suivante :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Participations	1	6
Obligations	18 554	18 645
dont Obligations d'Etat	1 089	1 179
dont Obligations d'entreprises	17 465	17 466
Fonds d'investissements	32 023	30 492
TOTAL	50 578	49 142

D.I.a.1. Participations

La ligne « participations » correspond à une action EGAMO, EGAMO étant la société de gestion d'actifs du Groupe VYV. Cette participation figure à son prix d'achat dans le bilan S1, soit 1000 € alors que la société est aujourd'hui valorisée à 5 990,50 € par part comme mentionnée dans le bilan S2.

D.I.a.2. Les participations

Le portefeuille obligataire est constitué de 26 lignes d'obligations. Celles-ci sont valorisées à leur valeur nette comptable dans le bilan S1 alors qu'elles sont valorisées à leur prix de marché dans le bilan S2.

Dans la période actuelle de baisse des taux, les titres obligataires se sont légèrement appréciés. Ainsi, la valeur S2 est supérieure à la valeur S1.

Au global, le portefeuille obligataire se monte en valeur nette comptable des obligations à 18 554 K€ (bilan S1) et la valeur de marché s'élève à 18 645 K€ (bilan S2).

D.I.a.3. Fonds d'investissement

Le portefeuille est investi au travers de quatre grandes catégories de fonds d'investissement :

- des fonds monétaires. Compte tenu du contexte de taux bas, les fonds monétaires sont peu rémunérateurs, il y a donc peu d'écart entre la valeur comptable (S1) et la valeur de marché (S2).
- un fonds obligataire, MGEN Obligations, qui a intégré le portefeuille en décembre 2017 suite à la cession du fonds Egamo Multi Obligataire.
- des fonds actions suite à l'évolution du mandat de gestion en 2017.
- des fonds de diversification (obligations convertibles, obligations, fonds flexible) suite à l'évolution du mandat de gestion en 2017.

Au global, les fonds d'investissement figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable de 32 023 K€ et une valeur S2 de 30 492 K€. L'écart entre la valeur S1 et la valeur S2 est lié à l'évolution des marchés financiers en 2018 (baisse des marchés actions, écartement des primes de risque obligataires).

D.I.b. Créances

En normes françaises (S1), les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

En normes Solvabilité II, les créances n'ont pas donné lieu à une nouvelle évaluation dans la mesure où la probabilité de défaut de recouvrement est prise en compte dans les dépréciations S1.

Au 31 décembre 2018, les créances se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	-	-	4	4
Créances nées d'opérations de réassurance	24 573	24 573	24 615	24 615
Autres créances	-	-	642	642
TOTAL	24 573	24 573	25 261	25 261

Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent les cotisations restant à émettre.

Les créances nées d'opérations de réassurance sont composées exclusivement du compte courant avec MGEN tant en 2018 qu'en 2017.

Par ailleurs, les créances sont soumises en S2 au choc de défaut de contrepartie.

D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

Au 31 décembre 2018, le poste « Trésorerie et équivalent trésorerie » s'élève à 362 K€ en S1 comme en S2.

Il comprend uniquement les comptes bancaires, compensés par établissement (BNP Paribas et CACEIS). Les soldes sont soumis au choc de défaut de contrepartie en type 1.

D.II. Provisions techniques

D.II.a. Définition des provisions techniques

En normes Solvabilité 2, les provisions techniques sont la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque. La meilleure estimation (*Best Estimate*) correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité...) avec une courbe des taux sans risque. Autrement dit, il s'agit d'actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés afin d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance relatifs aux contrats existants.

La marge de risque représente la valeur à ajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle est évaluée comme le coût de mobilisation des fonds propres nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ceux-ci.

Le *Best Estimate* se décompose en :

- Un *Best Estimate* de sinistres qui est l'actualisation des flux futurs engendrés par les sinistres survenus à la date de valorisation mais non encore réglés. Il est calculé en tenant compte des prestations et des frais liés à ces prestations.
- Un *Best Estimate* de primes qui se rapporte à des sinistres futurs couverts par les engagements d'assurance liés aux contrats en cours. Il comprend les prestations, cotisations et frais relatifs à ces sinistres.

L'intégralité des provisions techniques de MGEN Vie sont cédées à MGEN et, en l'absence de risque de souscription en raison de la réassurance à 100% de MGEN Vie, la marge de risque est nulle.

D.II.b. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques

La courbe des taux utilisée est celle transmise par l'EIOPA (scénario de base) sans correction pour volatilité, relative à la France.

Les flux sont projetés sur une durée de 80 ans. Il a été considéré qu'au-delà de cette période, les flux étaient négligeables.

Les projections de frais reposent sur l'utilisation de taux de frais variables selon les produits et garanties, appliqués sur les assiettes :

- De prestations pour les frais de gestion de sinistres,
- De montants de cotisations pour les frais d'acquisition et d'administration, frais généraux, frais de gestions de placement et autres frais.

Les frais tiennent compte de l'inflation.

D.II.c. Méthodes de calcul des provisions techniques

D.II.c.1. *Best Estimate* de primes

Les contrats existants à la date de valorisation ne sont pas pris en compte au-delà de la date à laquelle MGEN a un droit unilatéral de résilier le contrat, ou de modifier la cotisation ou les prestations.

La quasi-totalité des contrats de MGEN Vie sont annuels. Pour l'ensemble de ces contrats, seule l'année d'assurance à venir est ainsi prise en compte dans le *Best Estimate* de Primes. Les engagements des contrats vie entière sont quant à eux projetés sur la durée des contrats.

Les sinistres futurs sont, pour les principales garanties, estimés sur la base de modèles de projection appliqués à la population assurée et à son évolution.

Aux flux de prestations et de cotisations s'ajoutent les frais de gestion des sinistres et les autres frais.

D.II.c.2. *Best Estimate* de sinistres

La valorisation des flux de prestations repose sur des méthodes adaptées aux différents risques, décrites ci-dessous.

Aux flux de prestations ainsi obtenus s'ajoutent les frais de gestion des sinistres.

• Ligne d'activité « Pertes financières diverses »

La ligne d'activité « Pertes financières diverses » représente essentiellement la garantie d'allocation maternité.

Les projections de flux de sinistres sont effectuées sur la base de triangle de règlements, en utilisant la méthode des cadences.

• Ligne d'activité « Autres activités d'assurance vie »

La majeure partie des engagements correspond à la prestation invalidité-décès.

Elle est estimée en distinguant les sinistres connus en cours et les sinistres tardifs, qui suivent des méthodologies spécifiques. Pour les sinistres connus en cours, les provisions sont calculées dossier par dossier. Elles sont complétées d'une estimation des sinistres tardifs effectuée selon des méthodes de cadencement sur triangles.

D.II.d. Évolution des provisions techniques entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Ligne d'activité en K€	BE bruts		Variation 2018/2017 en %
	31/12/2018	31/12/2017	
Non vie hors santé	1 032	1 167	- 12 %
Vie hors santé	107 749	129 212	- 17 %
TOTAL	108 781	130 379	- 17 %

La diminution du *Best Estimate* brut total de 17 % entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'explique par les éléments suivants :

- l'arrêt de la garantie Frais d'obsèques fin 2017 conduit à la liquidation progressive du *Best Estimate* de sinistres correspondant ;
- l'indexation des cotisations conjuguée à une diminution des frais vient diminuer le Best Estimate de primes sur la garantie décès.

L'ensemble de ces montants sont cédés à 100 % à MGEN par un mécanisme de réassurance. Le *Best Estimate* net total est nul en 2017 et 2018.

D.II.e. Analyse des écarts de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II

Le tableau suivant présente les provisions techniques brutes de réassurance selon les différentes branches Solvabilité II au 31 décembre 2018 :

Ligne d'activité en K€	Comptes sociaux (*)	Solvabilité II	Variation
Non vie hors santé	455	1 032	577
Vie hors santé	102 088	107 749	5 661
TOTAL	102 543	108 781	6 239

(*) hors provision pour risque d'exigibilité

L'écart de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II est de 6 239 K€ soit 6,1%. Il s'explique principalement par la prise en compte des résultats probables futurs, traduits par le Best Estimate de primes sous Solvabilité II, approche qui n'a pas d'équivalent dans les comptes sociaux. D'autres écarts proviennent de paramètres de calcul différents entre comptes sociaux et Solvabilité II, notamment les taux d'actualisation qui sont différents dans les deux environnements.

D.II.f. Autres provisions techniques

Au 31 décembre 2018, les autres provisions techniques s'élèvent à 509 K€ correspondant à la comptabilisation d'une provision pour risque d'exigibilité (PRE). En effet, du fait de placements financiers qui ressortent globalement fin 2018 en moins-value latente à hauteur de 1 526 K€, une provision pour risque d'exigibilité a été constituée (conformément à l'article R.343-5 du Code des Assurances) pour un montant égal au tiers du montant de la moins-value, soit 509 K€.

Dans les comptes statutaires cette provision vient en représentation des fonds propres de MGEN Vie et n'est pas cédée. Par ailleurs, elle n'est pas reconnue au sens de la réglementation S2.

D.III. Autres passifs

D.III.a. Autres provisions

Les autres provisions sont constituées des provisions pour risques et charges qui sont calculées, en normes françaises (S1), conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC pour l'ensemble des entités du Groupe. Elles servent à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant restent incertains. En normes Solvabilité II, l'ensemble des provisions pour risques et charges sont maintenues pour les mêmes montants qu'en S1. Au 31 décembre 2018, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 78 K€ tant en S1 qu'en S2.

D.III.b. Dettes nées d'opérations d'assurance

Au 31 décembre 2018, les dettes nées d'opérations d'assurance s'élèvent à 166 K€ tant en S1 qu'en S2 et correspondent uniquement à des cotisations à annuler.

D.III.c. Autres dettes

Les « Autres dettes » comprennent en grande partie les comptes courants avec des entités liées (dont MGEN Union pour 6 043 K€ et MGEN pour 19 585 K€) ainsi que des dettes envers l'État.

Au 31 décembre 2018 elles se décomposent comme suit :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes Etat, Sécurité sociale, autres organismes sociaux	21	21	22	22
Créditeurs divers	25 663	25 663	25 611	25 611
AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)	25 684	25 684	25 633	25 633

D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

MGEN Vie n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.I. Fonds Propres

Au 31 décembre 2018, le montant des Fonds propres s'élève à 48 132 K€ et se décompose comme suit :

En K€	Total	Tier 1 Non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	-				
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	38 000	38 000			
Comptes mutualistes subordonnés	-	-			
Fonds excédentaires	225	225			
Actions préférentielles	-	-			
Primes d'émission relatives à des actions préférentielles	-	-			
Réserve de réconciliation avant déduction des participations	9 907	9 907			
Dettes subordonnées	-	-			
Variation de la position nette d'Impôts différés	-	-			
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-	-			
Total Fonds Propres de base après ajustements (solo)	48 132	48 132	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR (solo)	48 132	48 132	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles en couverture du MCR (solo)	48 132	48 132	-	-	-
SCR	6 850				
MCR / SCR Minimum	3 700				
Ratio de FP éligibles au SCR	702,61 %				
Ratio de FP éligibles au MCR	1300,86 %				
Réserve de réconciliation	Total				
Excédent des actifs sur les passifs	48 132				
Mouvements de valorisation sur les Actions auto-détenues					
Dividendes prévisionnels					
Autres Fonds Propres de base	38 225				
Restriction des Fonds Propres sur Fonds Cantonnés					
Réserve de réconciliation solo	9 907				

L'ensemble des fonds propres S1 de MGEN Vie est constitué du fonds d'établissement et du fonds de dotation sans droit de reprise ainsi que des résultats antérieurs affectés en réserves.

Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en S2, sont classés en tier 1 en totalité.

Au 31 décembre 2018, les écarts de valorisation entre les fonds propres S1 et S2 s'expliquent comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation			Reclassement	Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes		
Fonds d'établissement constitué	3 000				- 3 000	
Autres apports sans droit de reprise	35 000				- 35 000	
Autres réserves	13 385				- 13 385	
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 2 309				2 309	
Fonds d'établissement constitué - payé					3 000	3 000
Autres apports sans droit de reprise - payé					35 000	35 000
Réserve de réconciliation		- 1 436	6 221	- 5 730	11 076	10 132
FONDS PROPRES	49 076	- 1 436	6 221	- 5 730	-	48 132

Au 31 décembre 2017, les fonds propres S2 s'élevaient à 51 971 K€, les écarts de valorisation s'expliquant comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation			Reclassement	Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes		
Fonds d'établissement constitué	3 000				- 3 000	
Autres apports sans droit de reprise	35 000				- 35 000	
Autres réserves	11 192				- 11 192	
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	1 981				- 1 981	
Fonds d'établissement constitué - payé					3 000	3 000
Autres apports sans droit de reprise - payé					35 000	35 000
Réserve de réconciliation		818	13 573	- 13 594	13 173	13 971
FONDS PROPRES	51 172	818	13 573	- 13 594	-	51 971

E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Dans le cadre prudentiel édicté par la norme européenne Solvabilité II, deux seuils de capital minimum constituant une part des fonds propres sont définis :

- Le capital minimum requis (*Minimum Capital Requirement* ou MCR) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est automatique.
- Le capital de solvabilité requis (*Solvency Capital Requirement* ou SCR) qui représente quant à lui le montant de capital minimum dont l'organisme assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5 %.

Afin de prendre en compte la majorité des risques portés par la mutuelle, les calculs de SCR global et de SCR par module de risque sont effectués via la Formule Standard telle que la définit la directive Solvabilité II.

Le principe général est d'appliquer des variations de paramètre (appelés « chocs ») et d'en mesurer les conséquences sur les engagements techniques et financiers portés par la mutuelle (appelés Best Estimate). Ainsi, les écarts de valorisation entre le scénario central et ces scénarii choqués constituent, s'ils sont positifs, les SCR. Une fois l'ensemble des risques évalués, ils sont agrégés selon des matrices de corrélation afin de prendre en compte les interactions existant entre les différents risques considérés et d'en déduire un SCR global.

E.II.a. Évolution du SCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Le taux de couverture du SCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / SCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires. Ce ratio permet ainsi de qualifier le niveau de solvabilité de l'entité et doit, en tout état de cause, rester supérieur à 100 %.

Le SCR de MGEN Vie évolue comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en K€	Variation en %
SCR global	6 850	11 252	- 4 402	- 39,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	48 132	51 971	- 3 839	- 7,4 %
TAUX DE COUVERTURE DU SCR	703 %	462 %		241 points

Au 31 décembre 2018 le ratio de couverture s'élève à 703 %, en hausse de 241 points par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression s'explique par la diminution du SCR (- 39,1%) et en particulier du SCR de contrepartie, dont le calcul au 31 décembre 2017 était exceptionnellement prudent.

La diminution des fonds propres (- 7,4%) résulte d'une baisse des placements et du bas de bilan net, partiellement compensée par une diminution des provisions techniques nettes.

E.II.b. Évolution du MCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Le taux de couverture du MCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / MCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir le capital minimum requis.

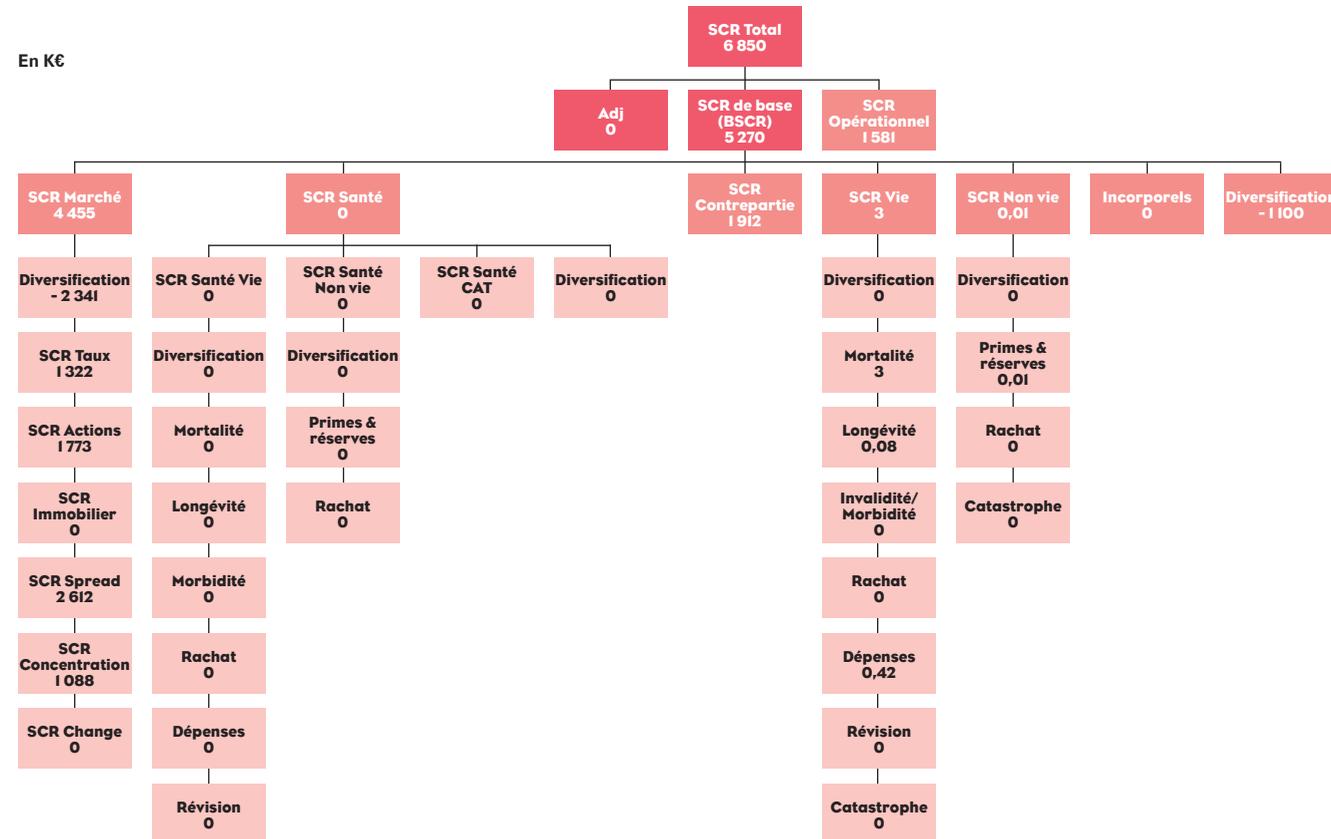
Le MCR de MGEN Vie évolue comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en K€	Variation en %
MCR global	3 700	3 700	0	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	48 132	51 971	- 3 839	- 7,4 %
TAUX DE COUVERTURE DU MCR	1 301 %	1 405 %		- 104 points

Le MCR étant égal au seuil plancher absolu de 3 700 K€, son évolution est stable entre les deux exercices.

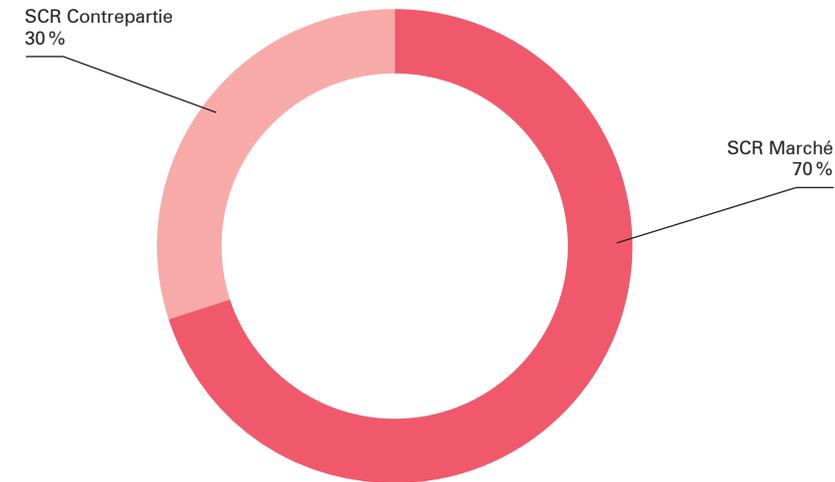
E.II.c. Analyse des SCR modulaires

Le SCR couvre tous les risques, prévus dans la formule standard, auxquels est exposée MGEN. Ils sont détaillés dans le schéma ci-dessous :

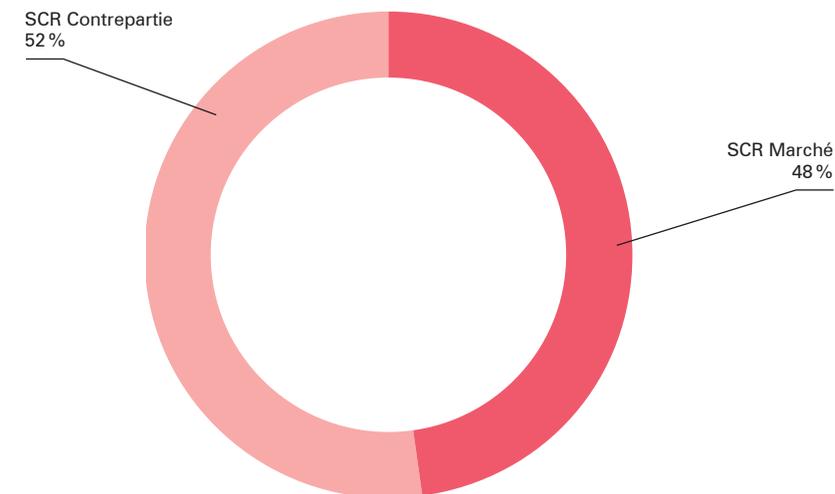


Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des modules de SCR dans le SCR de base (BSCR) avant effets de diversification :

Composition du BSCR Brut avant diversification au 31 décembre 2018



Composition du BSCR Brut avant diversification au 31 décembre 2017



Le SCR de marché représente fin 2018 70 % du SCR de base avant diversification.

E.II.c.1. Analyse du SCR de marché

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR Marché	4 455	5 285	- 15,7 %
Taux	1 322	1 057	25,1 %
Actions	1 773	2 384	- 25,6 %
Immobilier	-	-	
Spread	2 612	2 825	- 7,6 %
Change	-	-	
Concentration	1 088	1 744	- 37,6 %

Le SCR marché diminue de 15,7 % entre 2017 et 2018. Cette baisse est principalement liée aux risques Actions et Concentration.

La baisse du SCR Actions s'explique par la baisse des marchés actions en 2018 (diminuant ainsi le volume des actifs soumis au SCR Actions) et par l'effet de l'ajustement symétrique (le choc action est modulé en fonction de la position du marché des actions sur un cycle de 3 ans).

La baisse du SCR Concentration se justifie par une meilleure diversification du portefeuille. On constate une baisse du nombre d'émetteurs soumis au risque de concentration.

La réduction du SCR Spread est liée à une baisse des titres obligataires à haut rendement ou non notés au sein du portefeuille, ces titres subissant un choc de spread sensiblement élevé.

La hausse du SCR Taux est liée à une augmentation du volume du portefeuille obligataire. Le choc pris en compte est le choc à la hausse des taux.

E.II.c.2. Analyse du SCR de contrepartie

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de contrepartie par sous-module de risque.

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR de contrepartie	1 912	5 659	- 66,2 %
Type 1	1 790	2 165	- 17,4 %
Type 2	159	3 851	- 95,9 %

Les expositions de type 1 sont des expositions essentiellement liées :

- aux contrats d'atténuation du risque, et notamment de réassurance ;
- aux avoirs en banque.

Les expositions de type 2 sont tous les risques de crédit non couverts dans le « risque de spread » et qui ne sont pas de type 1.

La diminution du SCR est due à une position prudente de MGEN Vie de non-compensation d'une créance de 24,6 M€ et d'une dette de 18,5 M€ détenues vis-à-vis de la MGEN au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, la compensation a été faite suite à l'obtention de la validation de l'ACPR.

E.II.c.3. Analyse du SCR Vie

Le SCR de souscription Vie reste quasi-nul en 2018 comme en 2017, du fait de la réassurance à 100 % par MGEN. L'exigence de capital correspondante est calculée de manière simplifiée sur la base des capitaux sans risque (article 96 du règlement délégué 2015/35).

E.II.c.4. Analyse du SCR opérationnel

Ce SCR passe de 2 597 K€ à 1 581 K€ entre 2017 et 2018, soit une diminution de 39 % du fait de la baisse du SCR de Base (BSCR). En effet, le calcul de ce SCR basé sur les cotisations et les provisions brutes de réassurance doit au plus être égal à 30 % du BSCR. Ce plafond étant atteint pour MGEN Vie, le SCR Opérationnel est donc proportionnel au BSCR.

E.III. Utilisation de la duration dans le risque action

MGEN Vie n'utilise pas le sous module « risque sur actions » fondé sur la durée. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.IV. Différences Formule Standard/Modèle Interne

MGEN Vie utilise uniquement la Formule Standard pour le calcul du SCR et du MCR. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.V. Non-respect des exigences de capital

Aucun manquement relatif au SCR ou au MCR n'est constaté sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.VI. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la gestion du capital présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

ANNEXES

ANNEXE I – S.02.01.02 BILAN

Valeur
Solvabilité II

ACTIFS		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	49 142
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	18 645
Obligations d'État	R0140	1 179
Obligations d'entreprise	R0150	17 466
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	30 492
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	108 764
Non vie et santé similaire à la non vie	R0280	1 032
Non vie hors santé	R0290	1 032
Santé similaire à la non vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	107 732
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	107 732
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédants	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	24 573
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	362
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	182 842

Valeur
Solvabilité II

PASSIFS		C0010
Provisions techniques non vie	R0510	1 032
Provisions techniques non vie (hors santé)	R0520	1 032
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 032
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	107 749
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	107 749
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	107 749
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	78
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	166
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 684
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
TOTAL DU PASSIF	R0900	134 710
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	48 132

ANNEXE II – S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemni- sation des travailleurs	Assurance de responsabi- lité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabi- lité civile générale	Assurance crédit et cautionne- ment	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
PRIMES ÉMISES																
Brut — Assurance directe	R0110										2 943					2 943
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120															
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130															
Part des réassureurs	R0140										2 943					2 943
Net	R0200										0					0
PRIMES ACQUISES																
Brut — Assurance directe	R0210										2 943					2 943
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220															
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230															
Part des réassureurs	R0240										2 943					2 943
Net	R0300										0					0
CHARGE DES SINISTRES																
Brut — Assurance directe	R0310										3 111					3 111
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320															
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330															
Part des réassureurs	R0340										3 111					3 111
Net	R0400										0					0
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																
Brut — Assurance directe	R0410										2					2
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420															
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430															
Part des réassureurs	R0440										0					0
Net	R0500										2					2
DÉPENSES ENGAGÉES	R0550										0					0
AUTRES DÉPENSES	R1200															0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300															0

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410			150 135					150 135
Part des réassureurs	R1420			150 135					150 135
Net	R1500			0					0
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510			150 135					150 135
Part des réassureurs	R1520			150 135					150 135
Net	R1600			0					0
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610			131 360					131 360
Part des réassureurs	R1620			131 360					131 360
Net	R1700			0					0
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710			459					459
Part des réassureurs	R1720			- 48					- 48
Net	R1800			507					507
DÉPENSES ENGAGÉES	R1900			28					28
AUTRES DÉPENSES	R2500								- 28
TOTAL DES DÉPENSES	RZ600								0

ANNEXE III – S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0090	C0100			
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020														
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE															
MEILLEURE ESTIMATION															
MEILLEURE ESTIMATION BRUTE	R0030					107 749				107 749					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					107 732				107 732					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	0		0	0	17	0	0		17					
MARGE DE RISQUE	R0100														
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110														
Meilleure estimation	R0120														
Marge de risque	R0130														
PROVISIONS TECHNIQUES — TOTAL	R0200	0	0			107 749		0		107 749					

ANNEXE IV – S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée													Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	C0180	
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes																	
PROVISIONS POUR SINISTRES																	
Brut																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres																	
TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - BRUT																	
TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - NET																	
MARGE DE RISQUE																	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Meilleure estimation																	
Marge de risque																	
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL																	
Provisions techniques - Total																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total																	

ANNEXE V – S.19.01.21 SINISTRES EN NON VIE

Total activités non vie

Année d'accident / année de souscription Z0020 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	2 957	417	2	1	0						
N-3	R0220	2 558	436	3	0							
N-2	R0230	2 791	424	4								
N-1	R0240	2 542	449									
N	R0250	2 706										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210	0	3 377
R0220	0	2 998
R0230	4	3 219
R0240	449	2 991
R0250	2 706	2 706
TOTAL	R0260 3 158	15 289

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160								0	0	0	
N-8	R0170							0	0	0		
N-7	R0180						0	0	0			
N-6	R0190					0	0	0				
N-5	R0200				0	0	0					
N-4	R0210			1	0	0						
N-3	R0220		4	1	0							
N-2	R0230	440	4	1								
N-1	R0240	409	3									
N	R0250	467										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	1
R0240	3
R0250	468
TOTAL	R0260 472

ANNEXE VI – S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	38 000	38 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	10 132	10 132			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
DÉDUCTIONS						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	R0290	48 132	48 132	0	0	0
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	R0400				0	0
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	48 132	48 132	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	48 132	48 132	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	48 132	48 132	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	48 132	48 132	0	0	
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0580	6 850				
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0600	3 700				
RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0620	703 %				
RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0640	1301 %				
						C0060
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION						
Excédent d'actif sur passif	R0700	48 132				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	38 000				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION	R0760	10 132				
BÉNÉFICES ATTENDUS						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non vie	R0780	0				
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790					

ANNEXE VII – S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	4 455		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 912		
Risque de souscription en vie	R0030	3	NONE	Cat Vie
Risque de souscription en santé	R0040	0	NONE	
Risque de souscription en non vie	R0050	0	NONE	
Diversification	R0060	- 1 100		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE	R0100	5 270		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 581
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS À L'EXCLUSION DES EXIGENCES DE CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE	R0200	6 850
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0220	6 850
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		C0040
Résultat MCRL	R0010	0

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0050	C0060

Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	0
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	0
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	0
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	17	0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0	0

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	0
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0310	6 850
Plafond du MCR	R0320	3 083
Plancher du MCR	R0330	1 713
MCR combiné	R0340	1 713
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0400	3 700



GRUPE **vyv**

MGEN.FR
RAPPORTANNUELMGEN.FR